

Le Président du Conseil Régional de Lorraine  
Sénateur de la Moselle

Metz, le

**18 SEP. 2015**

**Monsieur Emmanuel MACRON  
Ministre de l'Économie, de  
l'Industrie et du Numérique  
Télédoc 136  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12**

Monsieur Ministre,

En ma qualité de Président du Conseil Régional de Lorraine, je tiens à attirer votre attention sur la sollicitation de renouvellement d'exemption du cristal émise par les associations European Domestic Glass et Lighting Europe auprès de la Commission Européenne, dans le cadre de la directive européenne RoHS.

J'apporte tout mon soutien à la démarche portée par la Fédération française des cristalleries verreries à la main et mixtes et plus largement à ce sujet qui touche tous les professionnels du secteur.

Particulièrement concernée par la question de la préservation et de la protection de l'environnement, et plus globalement par celle du développement durable, l'assemblée régionale lorraine a inscrit le respect de l'environnement au cœur des politiques du Conseil Régional de Lorraine.

Or, comme vous le savez, la directive RoHS dont l'objet consiste à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans la fabrication de matériel électrique et électronique et d'éviter leur rejet dans la nature au risque de polluer les nappes phréatiques, ne peut objectivement s'appliquer à la production des cristalliers, une création haut de gamme et issue du secteur du luxe et dont les produits ont un cycle de vie très particulier.

Aujourd'hui, il y a urgence, la demande d'exemption doit être renouvelée en 2016, sachant que les luminaires, lustres, lampes et appliques en cristal représentent près d'un tiers du chiffre d'affaires des cristalleries. Je sollicite votre appui et celle du Gouvernement Français, pour cette demande d'exemption auprès de la Commission Européenne.



La Région  
**Lorraine**

Hôtel de Région  
Place Gabriel Hocquard · CS 81004 · 57036 Metz Cedex 1  
Tél. 03 87 33 60 00 · Fax 03 87 32 89 33  
[www.lorraine.eu](http://www.lorraine.eu)

A l'heure de la fusion des Régions, la Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne sont directement concernées. Grâce à ce savoir-faire d'exception, artisanat d'art résultant du travail de plusieurs générations, ces cristalleries ont bâti la renommée de nos régions dans le monde entier et en créant des emplois, concourent à la vie économique et sociale.

Sachant compter sur votre implication pour le développement des industries françaises, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'P' and 'M' and a long horizontal stroke.

**Jean-Pierre MASSERET**